

Chambre des Représentants.

(1)

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 1855.

Crédit supplémentaire de fr. 1,983,484-10 au budget du Département des Travaux Publics ⁽¹⁾.

MODIFICATIONS PROPOSÉES PAR M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Un projet de loi tendant à ouvrir au Département des Travaux Publics des crédits supplémentaires à concurrence de fr. 1,983,484-10 a été présenté à la Chambre des Représentants, à la séance du 20 novembre courant.

Depuis l'élaboration de ce projet de loi, il a été constaté que le crédit voté au budget de 1855, pour le service du canal de Charleroi, présenterait, à la fin de cette année, une insuffisance de 8,000 francs due à la circonstance suivante :

Par arrêté royal du 26 septembre dernier, il a été statué que, dans les moments de grande activité de navigation, c'est-à-dire, lorsque, par périodes de dix jours consécutifs, le nombre des bateaux qui auront passé en descente à la 34^e écluse du canal de Charleroi à Bruxelles, s'élèvera, en moyenne, à plus de vingt bateaux par jour, il sera accordé par l'État à l'entrepreneur du halage, pour chaque bateau excédant la moyenne qui vient d'être fixée, 66 centimes par lieue de halage.

Par suite de cette mesure, il est dû à l'entrepreneur du service précité, une somme de fr. 4,031-79 pour les mois de septembre et d'octobre et il est vraisemblable que la dépense s'élèvera environ à la même somme, pour les deux derniers mois de l'année.

Je viens en conséquence, vous prier, Monsieur le Président, de vouloir bien, en donnant connaissance de ce qui précède aux sections chargées de l'examen du projet de loi de crédit susmentionné, faire ajouter à l'art. 2 de ce projet, la disposition suivante qui prendrait place après la *Sambre canalisée* :

ART. 17. *Canal de Charleroi à Bruxelles* fr. 8,000

(1) Projet de loi, n° 19.

Cette modification aura pour effet de porter à fr. 35,555-85, le montant des crédits nécessaires pour le service des travaux hydrauliques en 1855 : et à fr. 1,964,955-85 l'ensemble des crédits destinés à couvrir les insuffisances du budget de cette année. Le crédit total demandé pour les exercices 1855 et antérieurs, sera par conséquent de fr. 1,991.484-10.

Agréez, Monsieur le Président, la nouvelle assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Travaux Publics,

A. DUMON.

